

Charte du Camping



Chers amis,

Dans le but de vous offrir un maximum de confort dans le camping, nous vous remercions de prendre note des règles suivantes :

1. Pour des raisons de sécurité, l'emplacement qui vous est attribué ne doit pas être changé.
2. Toutes vos affaires de valeurs doivent être mises en lieux sûrs.
3. Le camping est prévu pour les tentes ainsi que les roulottes avec éventuellement un auvent, les constructions fixes y sont interdites.
4. Le camping n'étant pas une déchetterie, merci de ramasser et de trier tous vos déchets et de rendre la place dans l'état où nous vous l'avons remis, sous réserve de caution.
5. Pour des raisons de sécurité également, merci de présenter un extincteur fonctionnel lors de l'arrivée.
6. Tout usage d'engin pyrotechnique est formellement interdit sur la place de fête ainsi que dans le camping.
7. Le camping du giron n'étant pas un camping permanent, merci d'enlever votre caravane/véhicule jusqu'au 4 août 2025 qui sera le dernier moment ! Passé ce délais votre caution sera retenue !!
8. Il est strictement interdit de circuler avec un véhicule dans le camping durant la manifestation.
9. Une caution à hauteur de 300.- est obligatoire pour séjourner dans notre camping.

Nous vous souhaitons à tous un excellent séjour dans le camping du giron.

Sté de jeunesse : _____ Responsable : _____

No de natel : _____ Signature : _____

Les organisateurs du Giron de la Broye 2025 à Combremont-le-moyen déclinent toutes responsabilités en cas de dommages matériels, de vols ou d'accidents.